



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 juin 2021

## OBJET :

DE-21-06-1-03) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE DE LA  
RESTAURATION MUNICIPALE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Conseiller  
Municipal.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.  
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.  
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme  
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.  
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,  
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,  
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme  
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à  
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à M. BEAUFRÈRE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20210630-lmc1H8487H1-BF  
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021  
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2020 ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2020 avant le 30 juin 2021 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent d'exploitation de 39 273,98 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 juin 2021,

## D É L I B È R E

*à la majorité (5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 ne prends pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL),*

ARTICLE I : Le compte administratif concernant le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2020, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe de la restauration municipale soit 39 273,98 € est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***